Ben voyons ! Modifier la loi de 1905 soi-disant pour préserver les crèches ?

écrit par Christine Tasin | 24 décembre 2022

Les sénateurs ont déposé une proposition de loi en réaction à de récentes décisions de justice qui ont ordonné le retrait des crèches de Noël de certaines villes. *Daylight Photo / stock.adobe.com*

Les sénateurs ont déposé une proposition de loi en réaction à de récentes décisions de justice qui ont ordonné le retrait des crèches de Noël de certaines villes. *Daylight Photo / stock.adobe.com*

Tiens, la dernière des LR.

Les LR, vous savez, ceux qui se gardent bien de dénoncer l'islam, des fois qu'on les croie au RN et à Reconquête.

Les LR, vous savez, ceux qui se demandent s'ils doivent voter les propositions de loi macroniennes pour obtenir un ou deux ministères ou au contraire voter avec les Insoumis et le RN contre Macron, au point de le faire tomber sur une motion de censure, mais qui sont lucides, quoi qu'ils fassent, ils dont morts. La question est juste « combien de temps avant l'enterrement ».

Et les voilà qui, pour exister, proposent carrément de modifier la loi de 1905, ce que Macron attend et espère depuis des années ! Toucher à LA LOI pour permettre à l'islam d'entrer dedans… Le prétexte ? Les crèches dans les Mairies, qui, depuis des années font polémique…

Ils ont une idée fumante, les LR. Et si qu'on disait que les crèches c'est pas religieux mais culturel, hein ? L'est pas belle notre idée ?

Le seul vrai problème est le poids des associations islamophiles et anti-chrétiennes partout chez nous, jusqu'au Conseil d'Etat, jusqu'à la Cour de Cassation. Rien d'autre. Inutile de modifier un texte suffisamment clair qui a fait ses preuves depuis 118 ans… mais ça c'était avant que l'islam n'arrive.

Cette proposition intervient alors que les crèches de Beaucaire et de Béziers font régulièrement l'objet de poursuites.

Une vingtaine de sénateurs LR proposent de modifier la loi sur la laïcité de 1905 afin de «préserver les crèches» qui sont des «symboles culturels et non cultuels» et «des traditions immémoriales de la nation française», dans un communiqué publié jeudi 22 décembre.

Les sénateurs, emmenés par Stéphane Le Rudulier (LR/Bouches-du-Rhône), ont déposé une proposition de loi (PPL) en réaction à de récentes décisions de justice qui ont ordonné le retrait des crèches de Noël installées à l'hôtel de ville de Perpignan par le maire RN Louis Aliot et de Béziers (Hérault) dont le maire Robert Ménard est proche de ce parti.

«Les symboles de nos traditions sont attaqués»

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) avait saisi la justice en référé, procédure d'urgence, estimant que ces crèches étaient contraires à la loi de 1905. «Les symboles de nos traditions sont attaqués par un mouvement politique extrémiste et wokiste qui vise à déconstruire ce que nous sommes: arbres de Noël, crèches, santons, galettes des rois et même œufs de Pâques sont visés», ont écrit les sénateurs auteurs de cette PPL.

«Afin de préserver les crèches» qui sont des «symboles culturels et non cultuels, des traditions immémoriales de la nation française, (les sénateurs) ont déposé une proposition

de loi visant à modifier l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État», selon le communiqué.

Les élus proposent de compléter l'article 28 «en ajoutant des cas d'exception en lien avec les traditions immémoriales de la France, à savoir la présence temporaire des crèches et arbres de Noël, de santons, des galettes des rois et d'œufs de Pâques». **C.Tasin : demain, on dira que puisque la grande mosquée de Paris existe en France depuis plus d'un siècle, les mosquées ont leur place partout, car en lien avec les tradictions immémoriales de la France, non ? Et la présence temporaire de l'Aïd, alors ?**

Et tout ça au moment où, partout, les mêmes LR trouvent normal qu'il n'y ait pas de sapin dans les écoles…pourtant issu d'une tradition immémoriale, non ?

Et quand le LR Edouard Philippe a fait jeter mousses au chocolat prévues pour les cantines car elles auraient contenu de la gélatine de porc, c'est au nom d'une tradition immémoriale ? Bravo pour la définition de la laïcité pour tous ces pourries…

https://resistancerepublicaine.com/2012/12/05/au-havre-8200-mousses-au-chocolat-jetees-elles-auraient-contenu-de-la-gelatine-de-porc/

Les crèches de Beaucaire (Gard), dont le maire d'extrême droite est Julien Sanchez, et de Béziers font régulièrement l'objet de poursuites en justice, mais continuent à être installées chaque année par les édiles. À Perpignan, la crèche, jugée non transportable par la mairie, restera dans l'hôtel de ville et sera démontée à la rentrée de janvier.

https://www.lefigaro.fr/politique/avant-noel-les-ministres-offrent-a-elisabeth-borne-un-maillot-de-l-equipe-de-france-special-49-3-20221221